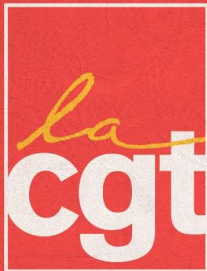


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Répression syndicale : les libertés syndicales fragilisées

Alors que le principe de liberté syndicale est un droit fondamental inscrit dans la loi depuis 1884, la répression et la discrimination à l'encontre des militant-es syndicaux ne font que s'accroître.

C'est le cas pour un dirigeant national de la CGT, Sébastien Menesplier, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Mines et de l'Energie et membre du Bureau confédéral, qui est convoqué personnellement à la gendarmerie de Montmorency, ce mercredi 6 septembre à 8h30, dans le cadre des actions menées par les électriciens et gaziers, à l'occasion de la mobilisation contre la réforme des retraites.

La même semaine, c'est la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale qui a convoqué, jeudi 7 septembre, la Secrétaire générale de la CGT afin d'être interrogée par une commission d'enquête à propos des « groupuscules auteurs de violences lors des manifestations ».

Enfin, c'est à Niort que, vendredi 8 septembre, s'ouvrira le procès à l'encontre de militant-es anti-bassines. Six manifestant-es dont le délégué départemental CGT des Deux-Sèvres, David Bodin, sont convoqués au tribunal de Niort pour organisation de manifestation interdite à Sainte-Soline, en octobre 2022 et en mars 2023. Sophie Binet fera le déplacement pour apporter son soutien et dénoncer la répression.

Ces stratégies d'intimidation à l'encontre des syndicats sont graves et ne sont pas isolées : plus de 400 militantes et militants CGT sont, aujourd'hui, poursuivi-es devant les tribunaux pour avoir mené des actions de lutte contre la réforme des retraites.

Toutes ces convocations sont hautement politiques : le pouvoir franchit un nouveau cap dans la répression syndicale à l'égard des militant-es et des dirigeant-es de la CGT qui contribue à détériorer la relation entre syndicats, gouvernement et patronat.

Ces tentatives d'intimidation viennent du sommet de l'État. Rappelons les révélations du journal l'Humanité du 23 mars dernier : les services du ministre du travail, Olivier Dussopt, ont fait des préconisations aux grands patrons contre le droit de grève dans le but de licencier les élu-es du personnel coupables d'entraver la « liberté du travail »¹.

La CGT dénonce, avec la plus grande fermeté, les stratégies d'intimidation à l'encontre de ses militant-es et s'inquiète des conséquences de la répression quant au principe de liberté syndicale. La répression en cours participe à une stratégie claire du gouvernement de se doter d'outils de restriction des libertés fondamentales (droit de manifester, droit de grève, liberté d'expression) dans la lignée des lois sécurité globale et séparatisme. La dissolution de diverses associations sous prétexte de « violences », incluant la désobéissance civile, illustre d'ailleurs cette argumentation.

La CGT appelle, ainsi, à la mobilisation massive à Montmorency, le mercredi 6 septembre, ainsi qu'à Niort, le vendredi 8 septembre, et se tient aux côtés de tous les militant-es CGT victimes de répression syndicale.

Montreuil, le 5 septembre 2023

¹ <https://www.humanite.fr/social-et-economie/droit-de-greve/revelation-le-ministere-du-travail-ouvre-la-chasse-aux-syndicalistes-grevistes-788023>